Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260709-81_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 9 juillet 2026

Le 9 juillet 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 3 juillet 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25
Ayant donné procuration : 6
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; J. LE GLAS ; J. DROUOT ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; Y. LUCAS ; V. PERROT ; C. PHILIPPE ; S. SALAUN ; K-H. HILLION.
Procurations : J-F. BOUGET à A. FOURNIS BEYOU ; M. LE CORRE à C. JEFFROY ; C. BAUFRETON à K-H. HILLION ; M-L. HINRY à Y. LE BRIGANT ; F. LEON à B. PRIGENT ; M-N. CARLO à A. LE GALL
Absents : L. L'HAVEANT ; P. PETIBON
Secrétaire de séance : A. FOURNIS BEYOU

N°81-2026

Objet : Chapelle Ste Barbe : mise en sécurité du bâtiment

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été alerté par une entreprise, qui intervenait sur l'édifice, de la fragilité de plusieurs éléments, de charpente notamment et de mobilier, dans la chapelle Ste Barbe. Il est ainsi préconisé d'installer des étais à certains endroits dans l'édifice et de protéger le mobilier par des grilles. Un devis a été signé en ce sens auprès de l'entreprise de Menuiserie Atelier Le Ber pour un montant de 1969€87.
Le devis concernant la protection du mobilier se chiffre à 7 273€20 TTC et provient de l'Atelier du Vieux Presbytère à Lanvellec.
En conséquence, il semble nécessaire de limiter l'accès à la chapelle (horaires et espaces de visites restreints) afin de préserver la sécurité des visiteurs d'une part et l'édifice d'autre part.
Enfin, il est proposé à l'assemblée de lancer, via la fondation du patrimoine, une cagnotte afin d'aider la commune à financer les travaux de préservation de l'édifice.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le devis de l'entreprise de menuiserie Atelier Le Ber à Sizun pour la chapelle Ste Barbe (étaiement charpente) pour un montant de 1969€87
APPROUVE le devis de l'entreprise l'Atelier du Vieux Presbytère à Lanvellec pour la chapelle Ste Barbe (mise en sécurité du mobilier) pour un montant de 7273,20€
AUTORISE la mise en place de restriction d'ouverture de la chapelle (horaires d'ouverture et espaces de visite notamment) par la pise d'un arrêté
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à lancer les démarches pour création d'une collecte de fonds dans l'objectif de financer la restauration de cette chapelle auprès de la Fondation du Patrimoine
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à demandes des subventions pour ces travaux
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pour copie conforme,
La secrétaire de séance,
A. FOURNIS-BEYOU,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310